

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11853

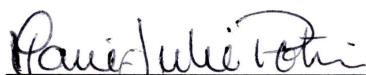
Approbation du microprogramme de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance

- ATTENDU** le Règlement général 3 « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** que les objectifs de ces programmes sont conformes aux finalités des études de cycles supérieurs telles que définies dans le Règlement relatif aux études;
- ATTENDU** le dossier de présentation du microprogramme et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance;
- ATTENDU** la résolution PECSI 2018-3 du comité de programmes d'études de cycles supérieurs en informatique relative au projet de création du microprogramme et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance;
- ATTENDU** la résolution CERC-8220 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à l'approbation du microprogramme et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver le microprogramme de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance et le programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance, tels qu'annexés à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **DE** procéder au démarrage desdits programmes à compter du trimestre Automne 2019.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11854

**Création de la Clinique universitaire
en travail social**

- ATTENDU** le Règlement général 3 « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** la Procédure relative à la création d'une clinique universitaire et à son mode de fonctionnement;
- ATTENDU** le mandat donné séance tenante au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création concernant la révision de ladite procédure;
- ATTENDU** le dossier de présentation concernant la création de la Clinique universitaire en travail social;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences humaines et sociales relative à la création de la Clinique universitaire en travail social;
- ATTENDU** les résolutions du conseil de l'Unité d'enseignement en travail social et de l'assemblée départementale des sciences humaines et sociales relatives à la direction de la Clinique universitaire en travail social;
- ATTENDU** la résolution CERC-8221 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la création de la Clinique universitaire en travail social;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- 1- **D'** approuver la création de la Clinique universitaire en travail social, telle que définie au dossier de présentation annexé à la présente et en faisant partie intégrante, et ce, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} août 2019;
- 2- **DE** rattacher ladite clinique au Département des sciences humaines et sociales;
- 3- **DE** nommer Mme Nathalie Sasseville, professeure au Département des sciences humaines et sociales, à titre de directrice de la Clinique universitaire en travail social pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1^{er} août 2019.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11855

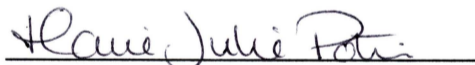
Révision des exigences de qualifications
pour l'enseignement (EQE) au Département
des sciences fondamentales

- ATTENDU** l'article 7.3 de la convention collective conclue le 7 juin 2018 entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la demande formulée par le Département des sciences fondamentales;
- ATTENDU** la résolution CERC-8224 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la révision des exigences de qualifications pour l'enseignement (EQE) au Département des sciences fondamentales;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D'** approuver la révision des exigences de qualifications pour l'enseignement (EQE) au Département des sciences fondamentales, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante, et ce, pour la durée de la présente convention collective des chargés de cours.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11856

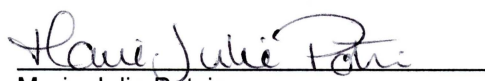
Engagement de M. Sylvain Rafini à titre de professeur chercheur sous octroi

- ATTENDU** la clause 1.46 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** engager M. Sylvain Rafini à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées pour la période débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020, et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention particulière requise;
- 2- **DE** mandater le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim afin de s'assurer de l'obtention et du maintien de la subvention particulière permettant le renouvellement de contrat de M. Rafini, et ce, avant de procéder à la signature du contrat et avant son renouvellement, le cas échéant.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11857

Renouvellement de contrat de
M. Dominique Genna à titre de
professeur chercheur sous octroi

ATTENDU la clause 1.46 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la résolution CAD-11840 du Conseil d'administration relative au renouvellement de contrat de M. Dominique Genna à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées;

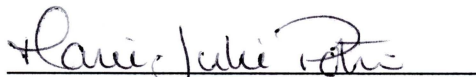
ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** renouveler le contrat de M. Dominique Genna à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées pour la période débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 30 mars 2020, et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention particulière requise;
- 2- **DE** mandater le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim afin de s'assurer de l'obtention et du maintien de la subvention particulière permettant le renouvellement de contrat de M. Genna, et ce, avant de procéder à la signature du contrat et avant son renouvellement, le cas échéant.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11858

Renouvellement de contrat de
M. Emad-Eldin Elgallad à titre de
professeur chercheur sous octroi

ATTENDU la clause 1.46 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la résolution CAD-10653 du Conseil d'administration relative à l'engagement de M. Emad-Eldin Elgallad à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées;

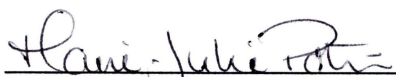
ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** renouveler le contrat de M. Emad-Eldin Elgallad à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées pour la période débutant le 1^{er} mars 2019 et se terminant le 30 mars 2019, et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention particulière requise;
- 2- **DE** mandater le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim afin de s'assurer de l'obtention et du maintien de la subvention particulière permettant le renouvellement de contrat de M. Elgallad, et ce, avant de procéder à la signature du contrat et avant son renouvellement, le cas échéant.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11859

Renouvellement de contrat de
M. Kun Liu à titre de professeur
chercheur sous octroi

ATTENDU la clause 1.46 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la résolution CAD-11561 du Conseil d'administration relative au renouvellement de contrat de M. Kun Liu à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées;

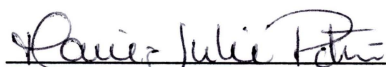
ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** renouveler le contrat de M. Kun Liu à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées pour la période débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020, et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention particulière requise;
- 2- **DE** mandater le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim afin de s'assurer de l'obtention et du maintien de la subvention particulière permettant le renouvellement de contrat de M. Liu, et ce, avant de procéder à la signature du contrat et avant son renouvellement, le cas échéant.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11860

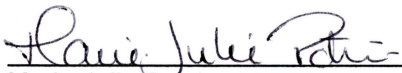
Ouverture de postes de professeur invité en prêt de service au Département des sciences de l'éducation

- ATTENDU** l'article 1.50 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** les besoins exprimés par le Département des sciences de l'éducation;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser, pour l'année 2019-2020, l'ouverture de deux (2) postes de professeur invité en prêt de service au Département des sciences de l'éducation, dont un poste en adaptation scolaire et un poste en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire, selon les dispositions à intervenir avec les établissements concernés afin de superviser des étudiants dans le cadre d'activités de formation pratique.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11861

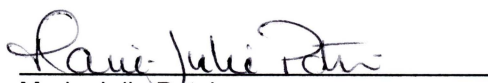
**Sabbatique accordée au professeur
Roberto Gauthier pour l'année 2019-2020**

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Roberto Gauthier;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D'** accorder au professeur Roberto Gauthier une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} août 2019 et se terminant le 31 juillet 2020.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Pôtvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11862


**Sabbatique accordée à la professeure
Nicole Monney pour l'année 2019-2020**

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique de la professeure Nicole Monney;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement de ladite professeure;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder à la professeure Nicole Monney une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} juin 2019 et se terminant le 31 mai 2020.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11863

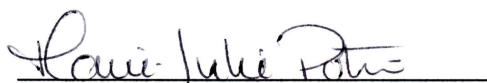
Sabbatique accordée au professeur
Hassan Ezzaidi pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Hassan Ezzaidi;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D' accorder au professeur Hassan Ezzaidi une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} août 2019 et se terminant le 31 juillet 2020.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11864

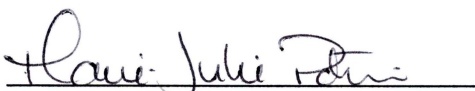
Sabbatique accordée au professeur
Damien Gaboury pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Damien Gaboury;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur Damien Gaboury une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 mai 2020.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11865

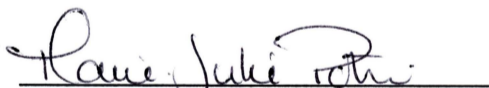
Sabbatique accordée au professeur Jorge Frozzini pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Jorge Frozzini;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des arts et lettres;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur Jorge Frozzini une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} juin 2019 et se terminant le 31 mai 2020.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11866

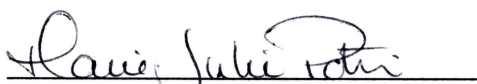
Sabbatique accordée à la professeure
Cynthia Harvey pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique de la professeure Cynthia Harvey;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des arts et lettres;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder à la professeure Cynthia Harvey une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 31 décembre 2019.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11867

**Sabbatique accordée au professeur
François Ouellet pour l'année 2019-2020**

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur François Ouellet;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des arts et lettres;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur François Ouellet une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 30 juin 2020.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11868

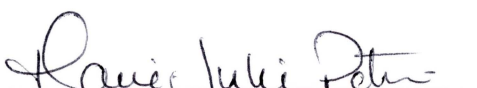
Sabbatique accordée au professeur
Tommy Chevrette pour l'année 2019-
2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Tommy Chevrette;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de la santé;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D' accorder au professeur Tommy Chevrette une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} août 2019 et se terminant le 31 juillet 2020.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11869

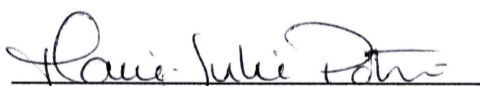
Sabbatique accordée au professeur Louis Richer pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Louis Richer;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de la santé;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D' accorder au professeur Louis Richer une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 30 juin 2020.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11870

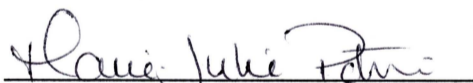
Renouvellement de mandat de Mme Esther Laprise au Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;
- ATTENDU** la résolution CAD-11193 du Conseil d'administration relative au renouvellement de mandat de Mme Esther Laprise au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC concernant le renouvellement de mandat de Mme Laprise au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** renouveler le mandat de Mme Esther Laprise, chargée de gestion au Service des communications et des relations publiques, à titre de représentante du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un troisième mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11871

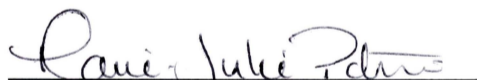
Nomination de M. Sylvain Cloutier au Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;
- ATTENDU** la fin de mandat d'un membre au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès de l'Association des membres du personnel cadre de l'UQAC concernant la désignation d'un membre au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- DE** nommer M. Sylvain Cloutier, conseiller principal du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, à titre de représentant de l'Association des membres du personnel cadre de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11872

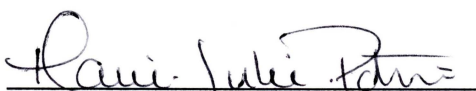
Renouvellement de mandat de M. Réjean Chatigny au Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;
- ATTENDU** la résolution CAD-11181 du Conseil d'administration relative à la nomination de M. Réjean Chatigny au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès de l'Association du personnel administratif de l'UQAC concernant le renouvellement de mandat de M. Chatigny au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** renouveler le mandat de M. Réjean Chatigny, superviseur en protection publique et prévention au Service des immeubles et équipements, à titre de représentant de l'Association du personnel administratif de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un deuxième mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Pôtvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11873

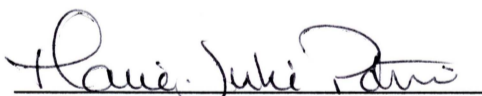
Nomination de Mme Dominique Biron au Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

- ATTENDU** la « Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur » adoptée par le gouvernement provincial le 8 décembre 2017;
- ATTENDU** les obligations découlant de cette Loi et imposées aux établissements d'enseignement supérieur, dont l'adoption d'une politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel ainsi que la formation d'un comité permanent qui a pour mandat d'élaborer, de réviser et d'assurer le suivi de la politique;
- ATTENDU** l'article 3 de la Loi concernant la composition du comité permanent;
- ATTENDU** la résolution CAD-11804 du Conseil d'administration relative à la formation du Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel et la nomination des membres;
- ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** nommer Mme Dominique Biron, vice-rectrice aux affaires administratives, au sein du Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel, en tant que personnel dirigeant, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019, et ce, en remplacement de M. Alexandre Cloutier.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11874

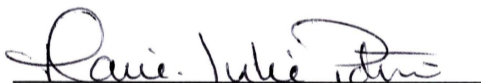
Nomination de Mme Salmata Ouedraogo à titre de représentante de l'UQAC au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'UQAC

- ATTENDU** les statuts et règlements de la Coopérative étudiante de l'UQAC;
- ATTENDU** la pertinence pour l'Institution d'être représentée à cet organisme;
- ATTENDU** la résolution CAD-10072 du Conseil d'administration relative à la désignation de M. Ralph Doyle au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'UQAC;
- ATTENDU** la démission de M. Doyle;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

DE nommer Mme Salmata Ouedraogo, professeure au Département des sciences économiques et administratives, à titre de représentante de l'UQAC au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'UQAC à compter du 13 février 2019, et ce, en remplacement de M. Ralph Doyle.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11875

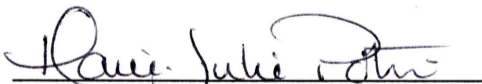
Mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019
du budget de fonctionnement 2018-2019 de
l'Université du Québec à Chicoutimi

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives;
- ATTENDU** la résolution CAD-11622 du Conseil d'administration relative à l'adoption du budget de fonctionnement et du plan d'effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la résolution CAD-11731 du Conseil d'administration relative à la révision budgétaire au 19 juin 2018 du budget de fonctionnement et du plan d'effectifs 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la résolution CAD-11806 du Conseil d'administration relative à la révision budgétaire au 23 octobre 2018 du budget de fonctionnement et du plan d'effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** le rapport du directeur du Service des ressources financières concernant la révision budgétaire en date du 12 février 2019;
- ATTENDU** la recommandation du Comité d'audit;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par Mme Catherine Laprise, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **D'** approuver la réaffectation des surplus de la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11876

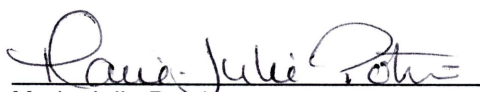
Affectation d'une partie de la contribution supplémentaire du fonds interne d'investissement de la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives;
- ATTENDU** la résolution CAD-11875 du Conseil d'administration relative à l'adoption du budget de fonctionnement de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019 révisé en date du 12 février 2019;
- ATTENDU** la Campagne de levée de fonds du 50^e anniversaire de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par Mme Mylène Girard, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser un transfert de fonds au montant de six cent cinquante mille dollars (650 000 \$) vers la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins de la Campagne de levée de fonds du 50^e anniversaire de l'UQAC et dont le détail de l'utilisation est annexé à la présente et en fait partie intégrante.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11877

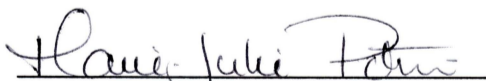
Mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget d'investissement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI)

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives;
- ATTENDU** les enveloppes budgétaires estimées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la résolution CAD-11623 du Conseil d'administration relative au budget d'investissement préliminaire de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** les résolutions CAD-11732, CAD-11757, CAD-11783, CAD-11807 et CAD-11831 du Conseil d'administration relatives aux révisions du budget d'investissement de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la modification proposée au budget d'investissement de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019, laquelle concerne le renouvellement du parc mobilier;
- ATTENDU** la recommandation du Comité d'audit;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de M. Claude Gilbert, APPUYÉE par Mme Denyse Blanchet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget d'investissement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI), telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11878

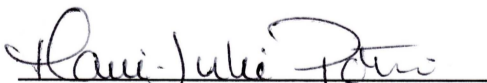
Entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Industries John Lewis Ltée

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** la demande déposée au programme Recherche et développement coopérative (RDC) par le professeur André Pichette du Département des sciences fondamentales pour le projet intitulé « Valorisation des eaux de déroulage du bouleau blanc dans le secteur des cosméceutiques »;
- ATTENDU** l'octroi du financement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre dudit projet;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de M. Pascal Sirois, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver l'entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Industries John Lewis Ltée pour le projet « Valorisation des eaux de déroulage du bouleau blanc dans le secteur des cosméceutiques », telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante, dont les contributions financières prévues sont les suivantes :
 - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour un montant de trois cent soixante mille dollars (360 000 \$);
 - Industries John Lewis Ltée pour un montant de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) en espèces et de quatre cent quatorze mille six cent trente-huit dollars (414 638 \$) en nature;
- 2- **D'** autoriser la signature de l'entente de recherche et développement coopérative et l'insertion de toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qui sera jugée utile ou nécessaire, et ce, conformément à la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Pôtvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11879

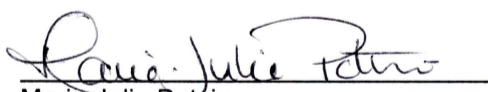
Modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi

- ATTENDU** la résolution CAD-11058 du Conseil d'administration relative à l'adoption de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** que l'annexe III de ladite procédure prévoit qu'un siège d'observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC soit occupé, selon un principe d'alternance, par un membre du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section 1574;
- ATTENDU** la demande soumise par le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC sollicitant un deuxième siège d'observateur régulier au Conseil d'administration;
- ATTENDU** les discussions intervenues entre les parties visant à modifier l'annexe III en conséquence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Cynthia Harvey, APPUYÉE par Mme Catherine Laprise, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver la modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11880

Octroi de mandats à l'externe pour
le traitement des plaintes

- ATTENDU** la résolution CAD-7842 du Conseil d'administration relative à l'adoption de la Politique contre le harcèlement et la violence, laquelle prévoit notamment que le traitement des plaintes en matière de harcèlement psychologique est confié à un comité interne;
- ATTENDU** la résolution CAD-11847 du Conseil d'administration relative à l'adoption de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel, laquelle prévoit, entre autres, la mise en place du Bureau de prévention et d'intervention (BPI) et d'un processus uniforme de traitement des plaintes relevant du protecteur universitaire d'ici le 1^{er} septembre 2019;
- ATTENDU** les exigences légales en matière de traitement des plaintes et la transition vers le nouveau processus de traitement des plaintes;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de M. Claude Gilbert, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser l'Université du Québec à Chicoutimi, et ce, après consultation des syndicats et associations accréditées concernées, à confier des mandats à des experts externes relativement au traitement de plaintes en matière de harcèlement psychologique et de violences à caractère sexuel.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11881

Ouverture de postes de personnel cadre

- ATTENDU** le Règlement général 6 « Ressources humaines »;
- ATTENDU** la démarche de planification stratégique 2019-2023 et les divers enjeux liés à sa réalisation;
- ATTENDU** les dispositions du Protocole élaborant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique relative à l'engagement, l'évaluation et la gestion du personnel cadre;
- ATTENDU** que certains postes de personnel cadre sont occupés depuis plusieurs mois par du personnel en position d'intérim;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'assurer plus d'agilité à l'organisation, et ce, par la création de nouveaux postes de personnel cadre de niveau 3 (niveau opérationnel);
- ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

Sur PROPOSITION de Mme Cynthia Harvey, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** autoriser l'ouverture des postes de personnel cadre suivants :
- Secteur relevant du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création :
 - direction de la Bibliothèque Paul-Émile Boulet
 - registraire
 - responsable des programmes rattachés au Décanat des études
 - Secteur relevant du Vice-rectorat aux partenariats et secrétariat général :
 - direction des centres de formation
 - responsable des affaires juridiques
 - Secteur relevant du Vice-rectorat aux affaires administratives :
 - direction du Service des ressources humaines
- 2- **D'** autoriser le Comité exécutif à former les comités de sélection.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

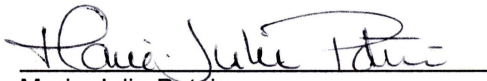
RÉSOLUTION CAD-11882

Processus d'évaluation du rendement
du chef d'établissement

CONFIDENTIEL

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, la résolution est **ADOPTÉE à l'unanimité**.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019